

# Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 500 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Directeur Administratif, Directeur Financier, Responsable Comptable ou Collaborateur du service financier

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques
- Connaître l'actualité comptable, financière et fiscale pour être en mesure d'anticiper les opportunités, maîtriser les risques et structurer sa veille
- Partage d'expérience entre professionnels

### DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### LE CERCLE ACTUALITÉS COMPTABLES, FINANCIÈRES ET FISCALES VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité réglementaire pour une gestion optimale de votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

### 1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ COMPTABLE, FINANCIÈRE ET FISCALE

- Analyse de la veille réglementaire en comptabilité, fiscalité et finance par nos experts
- Comprendre les enjeux et mise en perspective de la jurisprudence
- Acquérir de nouvelles pratiques et méthodes par l'échange et le partage

# Cercle Actualités comptables, financières et fiscales

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 4 journées  
Distanciel : 8 demi-journées  
Soit 28h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel : 2 500 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### 2<sup>ÈME</sup> PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

#### TRIMESTRE 1 : PANORAMA DES REDRESSEMENTS FISCAUX

- Enjeux et mécanismes des redressements fiscaux
- Principaux motifs de redressements
- Mesures à mettre en place pour anticiper efficacement les contrôles

#### TRIMESTRE 2 : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA FONCTION FINANCE

- Cas d'usage en contrôle de gestion, sur le volet comptable et en finance
- Partage d'expériences : facteurs de succès et freins rencontrés
- Impacts sur les métiers et les compétences

#### TRIMESTRE 3 : LA GESTION DE LA FRAUDE DANS LA FONCTION FINANCE : MECANISMES ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

- Typologie des fraudes dans la fonction finance
- Dispositifs de prévention et de contrôle

#### TRIMESTRE 4 : L'ARRÊTÉ DES COMPTES

- Présentation des projets de loi de Finances et loi de Financement de la Sécurité Sociale
- Points d'actualité de l'année ayant un impact sur les comptes
- Points d'attention par cycle de révision
- Partage de bonnes pratiques en matière de procédure d'établissement des comptes

